



Plus de 6 000 interruptions volontaires de grossesse par an en région Centre

En région Centre, on compte, en 2005, 6 854 Interruptions Volontaires de Grossesse. Celles-ci sont pratiquées dans 22 établissements dont seulement 5 établissements privés

Le taux de recours pour 1000 femmes de 15 à 49 ans est plus faible qu'au niveau national, mais on relève, depuis 1995, une évolution annuelle moyenne du nombre d'IVG plus forte en région Centre qu'au niveau national.

La part des IVG par voie médicamenteuse, technique utilisée principalement lors des premières semaines de grossesse, a fortement évolué au cours des dernières années, elle concerne 55 % des IVG sur la région.

Les femmes ayant recours à l'IVG ont un âge moyen de 28 ans, la part des mineures sur la région est de 6,5 % ; elle est supérieure au taux métropolitain qui s'établit à 5,8 %. Plus de 6 femmes sur 10 ayant recours à l'IVG ont moins de trente ans.

La durée moyenne de gestation au moment de l'intervention est de 8 semaines d'aménorrhée, conforme aux données nationales. Elle est corrélée avec l'âge de la patiente, les plus jeunes ayant recours plus tardivement à l'intervention.

Depuis 2004, l'évolution de la législation permet à des médecins de ville ayant passé une convention avec un établissement de santé de pratiquer les IVG par voie médicamenteuse. Cette pratique qui se met en place a concerné en 2006 près de 200 femmes sur la région Centre.

DECEMBRE 2007

Sur la région Centre, 22 établissements déclarent pratiquer des Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) et un établissement privé déclare avoir pratiqué uniquement des Interruptions Médicales de Grossesse (IMG).

Parmi ces 22 établissements, on compte 17 structures de statut public et 5 établissements privés.

D'après les résultats de la Statistique Annuelle des Etablissements (SAE), 6 854 IVG ont été pratiquées sur la région en 2005 dont 6 339 dans le seul secteur public, soit plus de 90 % des interventions. Au niveau national, la part du secteur public est beaucoup moins importante qu'en région Centre, elle s'établit à 70 %.

En 2005, le taux de recours à l'IVG soit le nombre d'interventions rapporté au nombre de femmes de 15 à 49 ans est de 12,1 ‰ sur la région, inférieur de deux points au taux de la France Métropole. D'après l'exploitation des bulletins 2004, la région Centre se positionnait au 11^{ème} rang des régions françaises en terme de taux de recours, loin derrière la Corse, l'île de France ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui affichent des taux supérieurs à 20 ‰. Au niveau infra régional, ce sont les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret qui affichent les taux de recours les plus élevés (respectivement 14 ‰ et 13,6 ‰). A l'opposé, l'Indre-et-Loire et l'Indre présentent des taux plus faibles (10,5 ‰ et 10,7 ‰).

Depuis 1995, le nombre d'IVG a augmenté passant de 5 440 à 6 854, soit une évolution annuelle moyenne de 2,3 % supérieure à l'évolution nationale qui est de 1,8 %. Parallèlement le taux de recours qui était de 9,2 ‰ en 1995 atteint 12,1 ‰ en 2005. La hausse du nombre de recours est très peu marquée pour le département de Loir-et-Cher, où on relève une augmentation annuelle moyenne de 0,3 % alors qu'elle s'élève à 3,7 % pour le département de l'Eure-et-Loir (graphique 1).

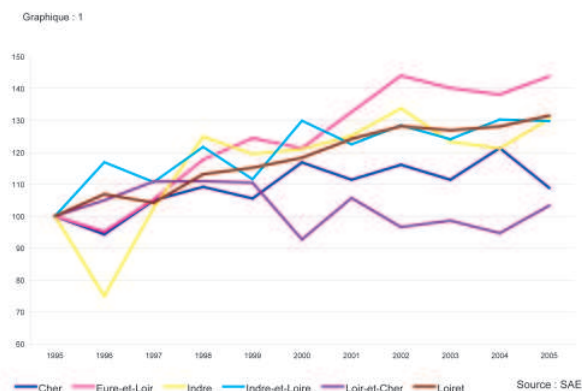
D'après les données nationales, il existe un lien fort entre les taux d'IVG et les taux de naissances. L'évolution entre ces deux phénomènes, qui peut apparaître parallèle, n'est cependant pas un rapport simple car il fluctue suivant les âges et les régions. Pour les femmes de 25 à 29 ans, le rapport du nombre d'IVG pour 1000 naissances reste stable entre 1990 et 2004 alors qu'il augmente pour les femmes de moins de 25 ans. Sur la région Centre, ce taux a augmenté depuis 1995. A cette date, on comptait environ 193 IVG pour 1000 naissances. En 2005, ce chiffre s'élève à 230.

Indicateurs démographiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'IVG	6 390	6 589	6 814	6 655	6 750	6 854
Nombre d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	11,0	11,5	12,0	11,7	11,9	12,1
Nombre d'IVG pour 1000 naissances	212	222	232	226	228	230

Source : INSEE, DREES - SAE

Evolution du nombre d'IVG



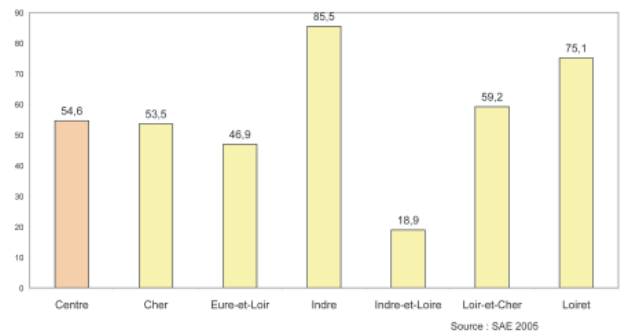
Le recours aux IVG médicamenteuses de plus en plus fréquent

En 2005, d'après les résultats de la SAE, près de 55 % des interruptions sont effectuées par voie médicamenteuse (RU 486). En métropole, ce sont 42 % des IVG qui sont pratiquées de la sorte. Ces données sont conformes à celles relevées lors de l'exploitation des bulletins IVG 2004, qui place la région Centre au 3^{ème} rang des régions françaises utilisant le plus la voie médicamenteuse, derrière l'Alsace et la Corse. Cependant, on relève des grandes disparités suivant les départements de la région Centre. Si dans l'Indre et le Loiret, cette technique est fréquemment utilisée (dans plus de 8 cas sur 10 dans le département de l'Indre), elle est moins usitée dans le département d'Indre-et-Loire (graphique 2).

La part des IVG médicamenteuses a progressé de 2000 à 2003 sur la région pour se stabiliser entre 54 % et 55 % depuis 2003. Si le nombre d'IVG entre 2000 et 2005 a progressé de 7 % sur la région, les IVG par voie médicamenteuse ont évolué de près de 50 %. Ce sont les départements de l'Indre, de Loir-et-Cher et du Loiret qui affichent la hausse la plus importante, à l'opposé ce type d'intervention est en baisse dans le département d'Indre-et-Loire (graphique 3).

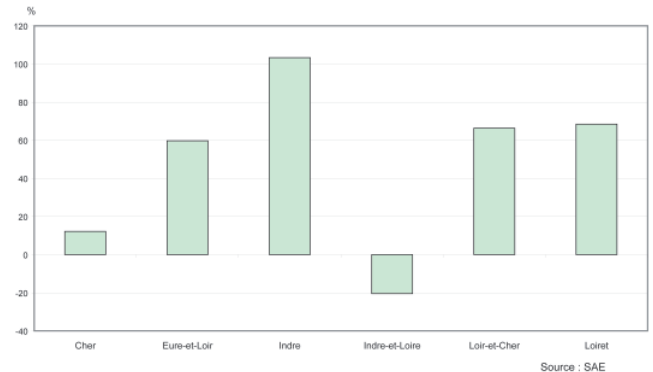
Part des IVG médicamenteuses

Graphique : 2



Evolution en % du nombre d'IVG par voie médicamenteuse entre 2000 et 2005

Graphique : 3



Un âge moyen de 28 ans, et 8 semaines en moyenne d'aménorrhée

En 2004, 5 687 bulletins ont été recueillis pour la région Centre, par la Direction de la Recherche, de l'Evaluation des Etudes et des Statistiques du ministère de la santé. L'analyse des informations figurant sur ces bulletins permet d'avoir des données concernant les femmes ayant recours à l'IVG, notamment leur âge ainsi que la durée de la grossesse.

Plus du quart des IVG sont pratiquées sur des femmes ayant entre 20 et 24 ans, six femmes sur dix ont moins de 30 ans. Le taux de recours est élevé pour ces tranches d'âge, il atteint 20 ‰ pour les 20-24 ans, plus particulièrement dans le Loiret où il dépasse 24 ‰. Ce sont principalement dans les départements urbains que la part de moins de 25 ans est élevée, Eure-et-Loir, Indre-et-loire, Loiret. Dans les autres départements de la région la répartition par âge est plus homogène.

D'après les données du PMSI, la part des mineures ayant recours à l'IVG s'établit pour la région Centre à 6,5 %, elle est supérieure à la moyenne métropolitaine qui est de 5,8 %. L'analyse des bulletins montre que ce taux est particulièrement bas dans le département du Cher, plus élevé dans les départements de l'Eure-et-loir, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

La durée moyenne de gestation est de 8 semaines d'aménorrhée, il fluctue suivant les départements de 7,5 semaines pour le Loir-et-Cher et le Cher à près de 9 semaines pour le département de l'Indre-et-Loire. Sur la région, près de 8 % des IVG sont des IVG précoces, c'est à dire pratiquées avant 6 semaines d'aménorrhée, et près de 50 % ont lieu avant la 8ème semaine. Cette part relativement élevée explique le fort taux en région Centre des IVG par voie médicamenteuse, technique pouvant être employée jusqu'à la fin de la 7ème semaine d'aménorrhée. Les IVG tardives, pratiquées entre la 12ème et 14ème semaine, représentent près de 5 % des interruptions et ont concerné plus de 270 femmes en 2004. Les IVG sont plus fréquemment tardives chez les femmes jeunes ; en effet 28 % des IVG sont pratiquées à 10 semaines d'aménorrhée ou plus pour les femmes de moins de 25 ans alors que cette proportion atteint 22 % pour les plus de 25 ans, près de 8 % au delà de 40 ans.

L'âge gestationnel dépend directement du délai de prise en charge de la demande d'IVG. La SAE fournit le délai moyen de prise en charge en octobre. D'après les établissements de la région ayant pu fournir cette information, le délai moyen est de 11 jours, soit 2 jours supérieur à la moyenne nationale ; il est d'autant plus élevé que les centres pratiquent un nombre élevé d'actes sans pour autant dépasser 16 jours.

90 % des IVG sont réalisées dans le département de domicile de la patiente

Neuf femmes sur 10 ont recours à un établissement de santé de leur département pour pratiquer une IVG. Cependant, on note que ce taux est plus faible dans le département de l'Eure-et-Loir où 75 % des patientes sont originaires de ce territoire. Celui-ci accueille en effet, des femmes des départements voisins, notamment de l'Eure et des Yvelines. Par ailleurs, d'après l'analyse des bulletins d'IVG en région Bourgogne, on constate qu'une cinquantaine de femmes domiciliées dans le Cher, se dirige vers les établissements de la Nièvre pour ce type d'intervention.

Un recours encore peu employé : les IVG pratiquées en médecine de ville

La loi du 4 juillet 2001 a porté le délai maximal de recours à l'IVG autorisé de 10 à 12 semaines. Cette loi et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville. Cet acte doit être pratiqué par un médecin généraliste ou un gynécologue ayant une expérience professionnelle adaptée et exerçant en réseau avec un établissement de santé avec lequel il a passé une convention. Les médecins autorisés déclarent cette activité par le biais de l'établissement de santé avec lequel ils ont signé une convention.

En 2006, en région Centre, on compte 19 médecins conventionnés avec 5 établissements. Le plus grand nombre de conventions a été passé avec les Centres hospitaliers de Chartres, Dreux et le CHRU de Tours. Dans les départements du Cher et du Loir-et-Cher aucune convention n'a été signée entre les établissements et les médecins de ville. Dans le Loiret, on relève une seule convention signée avec l'hôpital de l'agglomération de Montargis. Sur les 19 praticiens conventionnés, seuls 4 d'entre eux sont des médecins généralistes et ils exercent dans le département d'Indre-et-Loire. Sur l'année 2006, on compte près de 200 IVG ayant été pratiquées en cabinet de ville sur la région, dont une part importante pour le seul département d'Eure-et-Loir.

Répartition par âge des femmes ayant recours à l'IVG

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre
Moins de 20 ans	12,1	14,9	14,7	14,8	12,7	14,7	14,3
de 20 à 24 ans	26,1	27,7	23,3	27,8	21,7	26,3	26,1
de 25 à 29 ans	19,7	20,6	16,3	19,5	20,5	20,7	20,1
de 30 à 34 ans	19,9	15,4	21,7	19,9	19,0	16,7	18,0
de 35 à 39 ans	15,4	15,5	16,0	12,9	18,8	14,9	15,1
40 ans et plus	6,8	5,9	8,0	5,1	7,3	6,7	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les interruptions médicales de grossesse

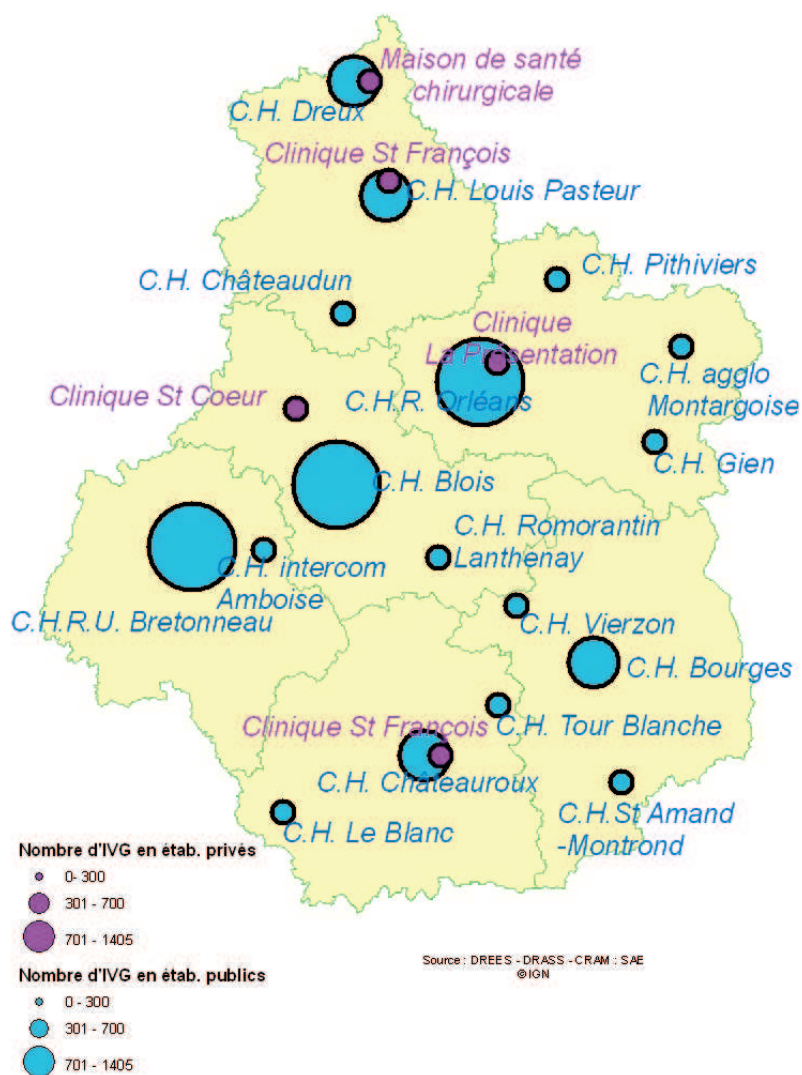
En 2005, d'après les résultats de la SAE, 255 femmes ont dû recourir à une interruption médicale de grossesse. D'après l'exploitation des bulletins 2004, l'âge des femmes ayant recours à l'IMG est de 31 ans, de 3 ans supérieurs à l'âge moyen des femmes ayant subi une IVG, et le nombre de semaine d'aménorrhée apparaît très élevé avec une moyenne de 19 semaines. Plus de trois IMG sur 4 sont pratiquées de façon chirurgicale, ce qui s'explique par la durée de la grossesse.

Les techniques d'IVG : il existe deux méthodes d'IVG, la méthode médicamenteuse et la méthode instrumentale. La technique utilisée dépend du terme de la grossesse, de l'âge de la femme, de son état de santé, mais également de sa volonté. L'IVG médicamenteuse peut être pratiquée jusqu'à la fin de la 5ème semaine de grossesse, l'IVG instrumentale peut intervenir jusqu'à la 12ème semaine de grossesse.

Les sources d'information

Plusieurs sources d'information peuvent être mobilisées afin d'obtenir de l'information sur les IVG : les bulletins d'interruptions de grossesse dont le remplissage est prévu par la loi, la Statistique Annuelle des Etablissements (SAE) et les données issues du Programme Médical des Systèmes d'Information (PMSI). On utilise les informations issues de la SAE afin d'estimer annuellement le nombre d'IVG, ces informations étant les plus régulières et globalement les plus fiables. Les bulletins IVG ne sont pas exhaustifs, en 2004 on peut estimer à 85 % les bulletins ayant pu être exploités par rapport aux données de la SAE, sur la région Centre. Les informations recueillies sur les bulletins concernent l'âge des femmes (confronté aux données du PMSI) et le nombre de semaines de grossesse.

Les centres ayant pratiqué des IVG en région Centre, en 2005



Bibliographie :

DREES : Etudes et résultats N°522 – Septembre 2006 -Les interruptions volontaires de grossesse en 2004 – Annick Vilain
DRASS de Bourgogne : Les interruptions volontaires de grossesse en Bourgogne – Juillet 2006 – David Brion
DRASS Champagne-Ardenne : Flash Stat N°19 – Février 2007- Près de 3400 IVG en Champagne-Ardenne – D' Frédérique Albert – Béatrice Chrétien

Directeur de la publication : Pierre-Marie DETOUR

Rédaction : Service Etudes et Statistiques en collaboration avec les médecins de l'Inspection Régionale de Santé

Mise en page : Service mutualisé de la communication

ISBN : N°978-2-11-096501-1